

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –
Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 18 juin 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE206945002

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau de 750 mm de diamètre sous le boulevard de Maisonneuve Est, entre la rue Saint-Timothée et l'avenue Papineau. Dépense totale de 15 811 200 \$, taxes incluses (contrat : 12 960 000 \$; contingences : 1 944 000 \$; incidences : 907 200 \$) - Appel d'offres public no 10346 - 3 soumissionnaires.

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE206945002

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau de 750 mm de diamètre sous le boulevard de Maisonneuve Est, entre la rue Saint-Timothée et l'avenue Papineau. Dépense totale de 15 811 200 \$, taxes incluses (contrat : 12 960 000 \$; contingences : 1 944 000 \$; incidences : 907 200 \$) - Appel d'offres public no 10346 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 30 mai 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de plus de 10 M \$

Le 3 juin dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a débuté sa présentation en exposant les particularités de ce contrat de travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau par chemisage sur un kilomètre, à proximité d'une station de métro de la ligne verte, tout en précisant que celle-ci avait déjà été réparée à 19 reprises. Puis, le Service a expliqué que de nombreux travaux d'autres partenaires de la Ville avaient été intégrés à ce projet dont la réalisation est prévue en deux phases du mois d'août 2020 au mois de juillet 2021. Le Service a précisé que l'ouverture des soumissions de cet appel d'offres a dû être reportée du 7 au 16 avril en raison de la pandémie et que parmi les 16 preneurs, trois ont soumissionné. La majorité des preneurs n'ayant pas soumissionné était des sous-traitants. Il a également été mentionné qu'aucune clause de boni n'était prévue à ce contrat dont le délai de réalisation ne représente pas un enjeu. Quant aux écarts entre la moyenne des soumissions reçues et la plus basse soumission conforme, il est de 6% et celui entre la soumission la plus élevée et la plus basse est de 11%. Quant à l'écart par rapport à l'estimé de contrôle, il est de 10%. En outre, le Service observe que les écarts sont essentiellement liés à l'item « maintien de la circulation ». En conclusion de son analyse, le Service recommande l'octroi au plus bas soumissionnaire conforme.

En conclusion, la Commission a apprécié toutes les informations reçues dans ce dossier, notamment en ce qui a trait aux mesures de mitigation prévues au projet et relativement à la coordination avec l'ensemble des partenaires, dont la Direction des eaux usées et la STM, et ce, dans l'objectif d'établir un séquençage optimal des travaux. Aussi, la Commission salue cet exercice exemplaire en termes d'intégration de travaux puisqu'il démontre un niveau de réflexion particulièrement avancée en matière d'intégration en vue d'assurer la meilleure fluidité possible pour l'ensemble des travaux prévus dans un secteur donné.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- Contrat de plus de 10 M \$

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE206945002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.